



## demarches du bailleur après congé du locataire

Par **elguyto**, le **14/05/2009** à **11:02**

Mon locataire à donné son congé pour la fin d'une période triennale.  
Quelles sont les démarches à effectuer par le bailleur (créanciers etc).  
Je vous remercie de votre réponse.

Par **duboscq galand**, le **14/05/2009** à **11:54**

Bonjour,  
J'ai lu attentivement votre demande.  
En effet tout dépend du bail signé, la durée, le motif de départ, son préavis.  
Je vous invite à consulter mon blog, J'agis en qualité d'expert juridique professionnel, en droit locatif.  
Je reste à votre écoute pour que vous me fournissiez plus d'informations afin de prétendre à une réponse correspondant à votre requête.  
Cordialement à vous.